

George Brown College - Soins infirmiers pour les infirmières et infirmiers à l'étranger : options de parcours universitaire

Le tableau ci-dessous répertorie les compétences de niveau débutant enseignées par le programme [soins infirmiers pour les infirmières et infirmiers formés à l'étranger : options de parcours universitaire](#) proposé au George Brown College. Les compétences sont organisées en catégories qui s'appliquent à l'exercice d'une infirmière auxiliaire autorisée.

Les candidats doivent suivre le programme complet (tous les cours du programme) pour satisfaire l'exigence de formation de l'OIIO. Pour s'inscrire, les candidats doivent satisfaire aux exigences d'admission de l'école et confirmer auprès du coordinateur du programme de l'école que le programme permet de combler leurs lacunes en compétences. C'est à l'école de déterminer si le candidat est accepté dans le programme.

Veuillez consulter le [site Web](#) de l'OIIO pour en savoir plus sur le processus de suivi d'études additionnelles.

Exercice professionnel	
1	Rend compte de ses propres décisions et actions et en assume la responsabilité.
2	Exerce de manière autonome dans le champ d'exercice prévu par la loi.
3	Manifeste une conscience de soi et sait quand demander de l'aide et des conseils.
4	Se conforme aux exigences réglementaires des lois de la province ou du territoire.
5	Exerce dans les limites de son propre niveau de compétence.
6	Amorce, maintient et met fin à la relation thérapeutique.
7	Prodigue des soins au client sans porter de jugement.
8	Adapte son exercice en fonction des croyances spirituelles et des pratiques culturelles des clients.
9	Aide les clients dans leur prise de décisions éclairées au sujet de leurs soins de santé, et respecte leurs décisions.
10	A recours à l'autoréflexion et à l'apprentissage continu pour maintenir et rehausser sa compétence.
11	Intègre des données probantes pertinentes à son exercice.
12	Collabore à l'analyse, à l'élaboration, à l'application et à l'évaluation des pratiques et des politiques.
14	Manifeste une présence professionnelle et fait preuve d'honnêteté, d'intégrité et de respect dans toutes ses interactions.

15	Démontre une aptitude à exercer la profession.
16	Tient ses connaissances à jour sur les tendances et les problèmes qui touchent le client, l'IAA, l'équipe soignante et la prestation des services de santé.
17	Reconnaît les comportements inappropriés et les incidents de faute professionnelle et intervient en conséquence.
18	Reconnaît et signale les incidents évités de justesse, les erreurs et les événements indésirables commis par elle ou par d'autres, et intervient en conséquence.
19	Fait la distinction entre les mandats des organismes de réglementation, des associations professionnelles et des syndicats.

Exercice éthique

20	Établit et maintient des limites professionnelles appropriées.
21	Prend des mesures pour réduire au minimum les effets des valeurs et des postulats personnels sur les interactions et les décisions.
22	Manifeste son respect pour les valeurs, les opinions, les besoins et les croyances d'autrui.
23	Applique des cadres et un raisonnement éthiques pour discerner les situations marquées par des conflits, des dilemmes ou une détresse morale et éthiques et pour intervenir en conséquence.
25	Préserve la dignité des clients dans tous les contextes personnels et professionnels.
26	Défend un accès, un traitement et une affectation de ressources équitables, particulièrement pour les clients et les populations vulnérables et divers.
27	Défend les intérêts des patients, surtout lorsqu'ils sont incapables de les défendre eux-mêmes.
28	Se conforme à l'obligation de prodiguer des soins.

Legal practice

29	Exerce conformément à la législation, aux normes d'exercice, à la déontologie et aux politiques de l'organisation.
30	Exerce conformément à la législation pertinente en matière d'obligation de rendre compte.
31	Reconnaît les ordres, les actes ou les décisions discutables d'autres personnes, les signale et intervient en conséquence.
32	Respecte l'obligation de signalement.
33	Protège les droits des clients en protégeant la confidentialité de leurs renseignements et leur vie privée, quel que soit le contexte personnel ou professionnel.

34	Satisfait au droit des clients à l'information sur les soins de santé conformément à la législation pertinente sur la protection de la vie privée.
35	Consigne les informations conformément à la législation en vigueur, aux norms d'exercice, à la déontologie et aux politiques de l'organisation.
36	Obtient un consentement éclairé pour favoriser la prise de décision éclairée du client.

Fondements de l'exercice

37	Effectue des évaluations complètes de la santé des clients de tous les âges.
38	Choisit et utilise les technologies de l'information et des communications (TIC) dans la prestation de soins aux clients.
39	Recherche les données cliniques pertinentes et y donne suite.
40	Adopte un exercice éclairé par des données probantes en prenant en compte une variété de sources d'information pertinentes.
41	Comprend les constatations de l'évaluation, y donne suite et en fait rapport.
42	Formule des décisions cliniques conformes aux besoins et aux priorités du client.
43	Formule un diagnostic infirmier.
44	Élabore un plan de soins avec le client, l'équipe soignante et d'autres.
45	Effectue des interventions infirmières conformément aux constatations de l'évaluation, aux préférences du client et aux résultats désirés.
46	Réagit face à l'état de santé des clients, en organisant les priorités concurrentes en mesures appropriées.
47	Évalue la littératie, les connaissances et les capacités des clients en matière de santé.
48	Évalue, planifie et applique le processus d'enseignement et d'apprentissage.
49	Fournit de l'information et un accès aux ressources pour faciliter l'éducation en matière de santé.
50	Évalue l'efficacité de l'éducation en matière de santé.
51	Applique les principes de sécurité du client.
53	Évalue l'efficacité des interventions infirmières en comparant les résultats réels aux résultats attendus.
54	Examine et révise le plan de soins et communique en conséquence.

55	Évalue les répercussions de ses propres décisions.
56	A recours à la réflexion critique, à l'analyse critique et au jugement clinique pour sa prise de décisions.
57	Fait preuve de jugement professionnel dans son utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) et des médias sociaux.
58	Reconnaît les pratiques à risque élevé et y intègre des stratégies d'atténuation qui favorisent la sécurité des soins.
60	Reconnaît les situations où l'état d'un client se détériore et intervient immédiatement.
61	Manifeste des connaissances en théorie infirmière, pharmacologie, sciences de la santé, sciences humaines et déontologie.
62	Applique ses connaissances en pharmacologie et les principes de l'administration sécuritaire des médicaments.

Exercice en collaboration

63	Incite les clients à identifier leurs besoins, leurs forces, leurs capacités et leurs objectifs en matière de santé.
64	Communique en collaboration avec le client et l'équipe soignante.
65	Fournit des informations essentielles au client et à l'équipe soignante.
66	Favorise des interactions interpersonnelles efficaces.
67	Applique des stratégies de résolution des conflits pour favoriser des relations saines et des résultats optimaux pour les clients.
68	Articule son rôle autour du champ d'exercice défini par la loi, ses propres compétences et le milieu dans lequel les soins sont prodigués, notamment les politiques de l'employeur.
69	Détermine son propre rôle professionnel et interprofessionnel au sein de l'équipe en prenant en considération les rôles, les responsabilités et le champ d'exercice des autres.
71	Offre un leadership, une direction et une surveillance aux travailleurs de la santé non réglementés et à d'autres.
72	Participe aux mesures de préparation en cas d'urgence et à la gestion des catastrophes.
73	Participe à la création et au maintien d'un milieu de travail de qualité qui est sain, respectueux et psychologiquement sécuritaire.
74	Favorise un environnement qui encourage les questions et l'échange d'informations.
76	Applique les principes de la dynamique d'équipe et des processus de groupe dans la collaboration en équipe interprofessionnelle.

77	Applique un leadership formel et informel à son exercice.
78	Organise la charge de travail, affecte et coordonne les soins infirmiers, établit les priorités et fait preuve d'efficacité dans la gestion du temps.